

ACTION URGENTE

UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS BÉLARUSSIEN ARRÊTÉ
L'éminent défenseur des droits humains bélarussien Ales Bialatski a été arrêté le 4 août dans le centre de Minsk, au Bélarus. Amnesty International craint qu'il ne soit visé en raison de ses activités légitimes.

Ales Bialatski, président du Centre de défense des droits humains Viasna et vice-président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, a été arrêté le 4 août vers 16 h 45 près de la place de la Victoire, dans le centre de Minsk, et détenu jusqu'au lendemain au Service des enquêtes financières. Le même jour vers 14 heures, les locaux de Viasna ont été encerclés par des hommes en civil. Lorsque les employés ont quitté le bâtiment, ils auraient entendu l'un de ces hommes dire au téléphone qu'Ales Bialatski n'était pas là.

Ales Bialatski a été arrêté par des hommes en civil qui se sont présentés comme des policiers envoyés par le Service des enquêtes financières. Après son arrestation, il aurait été emmené à son appartement, où une perquisition a eu lieu. Il a ensuite été conduit dans les locaux de Viasna, qui ont été fouillés de 19 h 55 à 20 h 50. Des documents et du matériel de bureau ont été confisqués sur place et un ordinateur a été saisi au domicile d'Ales Bialatski. L'épouse et l'enfant de cet homme, qui se trouvaient également à l'appartement, ont été conduits dans leur résidence d'été située à l'extérieur de Minsk. Cette maison a aussi fait l'objet d'une perquisition.

Amnesty International pense que l'arrestation d'Ales Bialatski relève d'une pratique des autorités bélarussiennes établie de longue date, qui consiste à harceler les militants de la société civile et les défenseurs des droits humains. Compte tenu de la répression sans précédent que subit la société civile depuis les élections présidentielles de décembre 2010, Amnesty International pense que l'arrestation d'Ales Bialatski est sous-tendue par des motifs politiques et vise à faire obstacle à son travail de défenseur des droits humains. Le Centre de défense des droits humains Viasna fournit une assistance aux personnes et aux familles victimes de la répression.

Ales Bialatski pourrait être détenu jusqu'à 10 jours, durée pendant laquelle il fera l'objet d'une information judiciaire en vertu de l'article 243.2 du Code pénal bélarussien (« dissimulation de revenus à très grande échelle »). Cette infraction est passible d'une peine de sept ans d'emprisonnement assortie d'une confiscation des biens. Si cet homme est inculpé, il sera transféré dans un centre de détention.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en bélarussien, en russe ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités bélarussiennes à veiller à ce qu'Ales Bialatski puisse bénéficier de toutes les garanties juridiques en détention, notamment la possibilité de consulter l'avocat de son choix, conformément aux obligations imposées au Bélarus par le droit international relatif aux droits humains ;
- demandez-leur de faire en sorte que toutes les enquêtes soient rapides et impartiales ;
- exhortez-les à mettre un terme aux actes de harcèlement et aux manœuvres d'intimidation visant la société civile et rappelez-leur qu'elles sont tenues de protéger les défenseurs des droits humains, comme l'exige la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2011 À :

Président de la République

Alyaksandr Lukashenka
 ul. Karla Marxa, 38
 220016 Minsk, Bélarus
 Fax : +375 17 226 06 10 / +375 17 222 38 72

Courriel : contact@president.gov.by
 Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

Procureur général

Grigory Vasilevich
 Internatsionalnaya str. 22
 220050 Minsk
 Bélarus
 Fax : +375 (17) 226 42 52

Formule d'appel : *Dear General Prosecutor, / Monsieur le Procureur général,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Bélarus dans votre pays (adresse(s) à compléter).

Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS BÉLARUSSIEN ARRÊTÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis six mois, on assiste à une détérioration sans précédent de la situation des droits humains au Bélarus. D'importantes personnalités de l'opposition ont été arrêtées, maltraitées et déclarées coupables à l'issue de procès iniques. Des ONG, des militants de la société civile et des journalistes de premier plan continuent d'être victimes de harcèlement.

Le Centre de défense des droits humains Viasna est engagé activement au Bélarus depuis 1998 et il est enregistré en tant qu'organisation non gouvernementale depuis 1999. Son statut officiel lui a été retiré en 2003 à la suite de son travail de suivi des élections, et les autorités ont tenté à plusieurs reprises de faire obstacle à l'enregistrement officiel de l'organisation. Depuis les élections présidentielles de décembre 2010, l'organisation et son personnel subissent une pression croissante des autorités dans un contexte de harcèlement généralisé des militants de la société civile sur l'ensemble du territoire.

Nom : Ales Bialatski

Genre : homme

AU 240/11, EUR 49/016/2011, 5 août 2011